

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 6 juillet 2026, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme François Beaumont
Mme Léane Renaud Mme Suzanne Guilbault
M. Philippe St-Jacques Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-RAG-7222 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2026-RAG-7223 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er JUIN 2026**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1er juin 2026 tel que présenté.

Adoptée.

2026-RAG-7224 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 36 168.45 \$ et la liste des comptes payés au montant de 34 003.40 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 29 juin 2026 au montant de 119 246.44 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 juin 2026

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 243 763.80 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 628.89 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice générale présente la liste des permis émis pour juin 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de la conciliation bancaire et de l'état financier de mai 2026

La directrice générale présente l'état financier et la conciliation bancaire du mois de mai 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière de Voix et Solidarité pour un événement pour les aînés

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière pour l'événement des aînés qui se tiendra à Grand-Remous pour 2026. Comme la municipalité a un budget très limité pour les dons, elle préfère se concentrer sur les organismes de Bois-Franc.

2026-RAG-7225

AUGMENTATION DU MONTANT ACCORDÉ POUR LA PRISE DE CASTORS

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix de l'essence et du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé pour la prise de castors n'a pas été augmenté depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des endroits où notre trappeur doit aller demande de l'équipement et beaucoup de temps;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'augmenter le pris à 80 \$ du castor.

Adoptée.

**APPUI À LA MRCVG - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA
ET À SERVICE CANADA DE REVOIR LES CRITÈRES APPLICABLES
AU RENOUELEMENT DES PERMIS DE TRAVAIL DES
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES EN RÉGION**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises de la Vallée-de-la-Gatineau sont confrontées à une pénurie persistante de main-d'œuvre malgré des efforts soutenus de recrutement local;

CONSIDÉRANT QUE les réalités socioéconomiques et démographiques des régions rurales diffèrent grandement de celles des grands centres urbains et nécessitent des approches adaptées en matière d'immigration économique et de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les critères actuellement utilisés par Service Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires accordent une importance prépondérante au taux de chômage de larges régions économiques, sans tenir compte adéquatement des réalités propres aux municipalités et aux territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employeurs de la Vallée-de-la-Gatineau ont signalé des refus de renouvellement de permis de travail visant des travailleurs étrangers occupant pourtant des postes essentiels au maintien de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ces travailleurs risque d'entraîner une réduction des services à la population, de compromettre les activités de certaines entreprises et d'accentuer les défis de développement des communautés rurales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'administration générale émise en ce sens lors de sa rencontre du 3 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault, propose et il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin :

- De demander que les décisions relatives aux permis de travail prennent davantage en considération les besoins réels des employeurs locaux, la disponibilité effective de la main-d'œuvre dans les communautés concernées ainsi que le degré d'intégration des travailleurs visés;
- De demander au gouvernement du Canada d'établir une distinction entre les grands centres urbains et les territoires ruraux lors de l'analyse des indicateurs économiques utilisés pour l'évaluation des demandes de renouvellement;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre fédéral de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Familles, au ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à Service Canada ainsi qu'à la députée fédérale de Pontiac, Mme Sophie Chatel.

Adoptée.

2026-RAG-7227

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2026-227 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU’avis de motion a été donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #2026-227 – Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d’adopter le règlement sur la gestion contractuelle tel que présenté.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite – Nuit des sans-abri 2026

La directrice générale présente au conseil une demande de commandite pour la nuit des sans-abri qui sera organisé le vendredi 16 octobre 2026. Comme le budget des dons est très limité, la municipalité préfère concentrer les dons aux organismes de sa municipalité donc, il ne donnera pas cette année.

2026-RAG-7228

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2026-228 – CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QU’avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Guilbault à la séance de juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d’adopter le Code d’éthique et déontologie des élus de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2026-RAG-7229

ADOPTION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À L’HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN CAS DE SINISTRE – MUNICIPALITÉS DE GRAND-REMOUS ET BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la sécurité, la protection et le bien-être des citoyens en situation d'urgence ou de sinistre majeur constituent une priorité essentielle pour la municipalité de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QU'un sinistre majeur peut occasionner l'évacuation de résidents et nécessiter la mise en place rapide d'un site d'hébergement temporaire d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration et l'entraide intermunicipale s'avèrent des stratégies indispensables afin de maximiser l'efficacité des mesures d'urgence et d'optimiser l'utilisation des infrastructures disponibles dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente mutuelle a été élaboré entre la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Bois-Franc afin de baliser les modalités de mise à disposition de locaux, de ressources et d'équipements pour l'hébergement temporaire de sinistrés en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter ce protocole afin de consolider son plan de sécurité civile et d'assurer une meilleure résilience communautaire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le conseil adopte le protocole d'entente mutuelle relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Bois-Franc et autorise le maire, Samuel Malette, ainsi que la directrice générale, Annie Pelletier, à signer ledit protocole d'entente

Adoptée.

2026-RAG-7230

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SOUFFLEUR ET BALAI-BROSSE EN UN

CONSIDÉRANT QUE le souffleur et balai-brosse en un ne fonctionne plus et qu'il est trop âgé pour investir dans la réparation de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un outil indispensable pour l'entretien des terrains et des bords de routes ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter le devis de Performance Plus MS pour l'achat d'un nouveau souffleur et balai-brosse en un au coût de 925 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2026-RAG-7231

SUIVI DU DOSSIER DE LA LOCATION DE LA CUISINE À L'ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'une entreprise pour faire la location de la cuisine annuellement pour leur production;

CONSIDÉRANT QUE la cuisine est sous-utilisée et que la location annuelle de celle-ci apportera un revenu supplémentaire à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un bail de 5 ans sera signé avec l'entreprise et que les clauses ont été acceptées par les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter le bail tel que présenté et d'autoriser la directrice générale à le signer pour et au nom de la Municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2026-RAG-7232

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 novembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par la conseillère Léane Renaud et résolu à l'unanimité que :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux

fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2026-RAG-7233

LISTE OFFICIELLE VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER (P-1)

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la liste des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais, le 5 novembre 2026, à moins que les montants dus ne soient payés au préalable.

Adoptée.

2026-RAG-7234

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS – MANDAT À REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2026-RAG-7233;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le conseiller Philippe St-Jacques et la directrice générale Annie Pelletier à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2026 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2026-RAG-7235

DEMANDE AU MTQ POUR UN AGRANDISSEMENT DU PONCEAU PRÈS DU 601, ROUTE 105

CONSIDÉRANT QU'à chaque printemps, ce ponceau reçoit une très grande quantité d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a réduit le ponceau en y insérant un plus petit au lieu de le réparer et que depuis, le citoyen habitant au 601, Route 105 a un gros problème d'entrée d'eau dans son sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du ponceau empêche l'écoulement normal du surplus d'eau et qu'il est nécessaire de faire les réparations pour en revenir au diamètre précédant;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de faire la demande au Ministère des Transports d'effectuer la réparation du ponton afin de le ramener à son diamètre précédent qui était plus grand que maintenant afin d'éviter des problématiques d'accumulation d'eau chaque printemps.

Adoptée.

2026-RAG-7236

COLLECTE DE FONDS DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un organisme très important qui aide énormément dans la région, que ce soit pour des projets ou pour des familles avec des besoins spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce même organisme a déjà contribué énormément sur deux de nos projets dans la municipalité et que sans leur contribution, les projets n'auraient pas pu voir le jour ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'augmentation substantielle des coûts pour la municipalité, le conseil tient à contribuer à cette Fondation, car elle a une importance capitale dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité accorde un don de 100 \$ à la Fondation Jean-Claude Branchaud.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7237

INSTALLATION DE PANNEAU «STOP» À LA SORTIE DES CAMIONS DANS LE CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QU'à l'usine Louisiana Pacifique, il y a une sortie pour les camions entre la cour à bois et l'usine ;

CONSIDÉRANT QUE cette sortie il arrive régulièrement que les camions qui y traversent ne font pas d'arrêt et risquent de causer des accidents pour les usagers de ce chemin ;

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne de ce chemin nous a demandé s'il était possible d'exiger un arrêt afin d'éviter les risques d'accident ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu de faire l'installation de deux panneaux d'arrêt de chaque côté de cette traverse de camions et de demander à Louisiana Pacifique d'en installer de leur côté aussi afin que cette sortie devienne un 4 arrêts ce qui évitera un éventuel accident dans le futur.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Péréquation municipale

La directrice générale présente au conseil la lettre détaillée reçue du MAMH pour le montant accordé pour la péréquation municipale. Celle-ci s'élève à 783 \$ pour 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Compensation terres publiques

La directrice générale présente au conseil une communication du MAMH mentionnant le montant alloué pour les terres publiques pour 2026. Le montant est de 4 785 \$ pour 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Compensation tenant lieux de taxes

La directrice générale présente au conseil le document expliquant le calcul pour la compensation tenant lieux de taxes. Pour 2026, la municipalité a reçu 5 290 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lignes directrices de Biblio Outaouais

La directrice générale présente au conseil un document de Biblio Outaouais mentionnant les lignes directrices pour les bibliothèques membres du réseau. Nous n'atteignons pas toutes les lignes directrices, mais selon l'occupation que nous avons, nous ne pouvons pas les atteindre.

2026-RAG-7238

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Samuel Malette, maire

Annie Pelletier, directrice générale